

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc.	Numéro de permis 1049001	Date d'inspection Le 09 février 2023
Nom de l'établissement Garderie La Découverte Centre de développement de l'enfant		Numéro de téléphone (506) 395-5420
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	17 févr. 2023	
Commentaires :			
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : b) dans le cas de l'obtention d'une vérification auprès du ministère du Développement social, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée qui ont des contacts avec les enfants bénéficiaires de services dans l'établissement ou qui tiennent les documents financiers de celui-ci, (ii) les associés d'une société en nom collectif qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement, (iii) les commandités d'une société en commandite qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement.	12(0.1)(b)(i-iii)	17 févr. 2023	
Commentaires :			

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels. Le changement de couches a été vérifié, quelque point est vérifié en autre: - L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable; - Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant. - Après vérification des dossiers du conseil d'administration, ils ne sont pas tenus donc une discussion avec la directrice a été faite. Pendant ma surveillance, les groupes font leur activité quotidienne, d'autres prennent leur collation qui est des

Commentaires généraux

pommes. J'ai aussi pu observer la séance de toilette, lavage des mains et aller jouer dehors pour le groupe de 5 ans.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 février 2023

Date

original signé par
Ginette Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 février 2023

Date